



MAIRIE DE CERCOUX
COMpte RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2021 à 19H30

L'an deux mille vingt et un, le vingt juillet à dix neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de Cercoux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Cercoux, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, sous la présidence de Jeanne BLANC, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 juillet 2021

Membres présents : Jeanne BLANC, Vincent BADIE, Angélique MOTUT, Michèle BARRAULT, Christian BERNARD, Hervé DINDIN, Patrick PITRAU, Sophie HAYE-OLINET, Anaïs LEMIRE, William PIETTE, Stéphanie POIVERT

Membres excusés représentés: Françoise BLANC (pouvoir à Jeanne BLANC), Rachid EL OUARRARI (pouvoir à Christian BERNARD), Marlène DALLA-MUTA (pouvoir à Angélique MOTUT)

Excusé : Philippe GLEMET

Secrétaire de séance : Vincent BADIE

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu de la séance précédente.

20210720_1 : Dispositif de lutte anti-grêle

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'installation d'un dispositif de lutte anti-grêle sur la commune de Cercoux

Résultat du vote :

Pour : 3

Contre : 5

Abstentions : 6

20210720_2 : Commerce multi service – présentation du nouveau gérant

Monsieur BERTON, futur gérant du commerce multi services de Cercoux présente son projet à l'assemblée et expose ses besoins en terme de travaux.

20210720_3 : Tarif accueil périscolaire et convention triennale de tarification sociale des cantines scolaires

Le conseil municipal à l'unanimité (14 pour):

- décide de ne pas augmenter les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2020/2021.
- autorise madame le maire à signer la convention triennale de tarification sociale des cantines scolaires.

20210720_4 : Avis sur le projet de la ferme éolienne de la Petite Valade Est sur la commune de Maransin

Le conseil municipal par 4 voix contre et 10 pour, émet un avis favorable sur le projet de raccordement de la ferme éolienne de la Petite Valade sur la commune de Maransin.

20210720_5 : Révision du Plan Local d'Urbanisme et modalités de concertation

Le conseil municipal par 14 voix pour :

- décide de prescrire la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) selon l'article L153-34 du Code l'urbanisme ;
- précise que la révision a pour objectif :

- de déplacer la zone UX au lieu-dit Bertranneau
- de corriger des erreurs matérielles afin de mettre en cohérence le document relatif aux OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) et les cartes du PLU

- décide que la concertation prévue par l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, pendant toute la durée de la révision du projet, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées se réalisera par :

1. la mise à disposition du public d'un cahier participatif où des observations pourront être renseignées
2. la tenue d'une réunion publique
3. affichage et/ou mise à disposition, au fur et à mesure de l'étude, en mairie des documents relatifs à la révision du PLU
4. communication sur le site internet de la mairie et dans le bulletin municipal

20210720_6 : Logement 11 rue de la République

Pas de délibération

Les conseillers municipaux sont invités à visiter le logement 11 rue de la République, le 26 juillet 2021 à 9h30 afin d'étudier le maintien de ce bien en logement ou envisager un changement de destination.

20210720_7 : Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques par le SDEER

Madame présente les propositions faites par le SDEER.

Les conseillers municipaux souhaitent étudier la pertinence des secteurs proposés avant de prendre une décision. Seraient cependant prioritaires : la rue de la mairie, Pochut, et St Nazaire

20210720_8 : Tableau des effectifs

Pas de délibération

20210720_9 : Convention avec l'association VIE

Le conseil municipal à 14 voix pour, autorise madame le maire à signer la convention avec l'association VIE.

20210720_10 : Droit de préférence forestière

Pas de délibération

20210720_11 : Travaux du groupe scolaire

Présentation par M BADIE de l'état d'avancement des travaux

20210720_12 : Spectacle fête locale

Le conseil municipal à 14 voix pour :

- accepte d'engager la troupe Nymané pour la fête locale le 11 septembre 2021
- charge madame le maire de solliciter l'aide du conseil départemental à hauteur de 50 % du montant du spectacle
- arrête le plan de financement suivant :

Coût total	1 610,00 €
Aide du conseil département sollicitée	805,00 €
Fonds propres	805,00 €

Séance levée à 22H30

Le Maire
Jeanne BLANC



Affiché à la porte de la mairie et publié sur le site internet le 30 juillet 2021